

INSTITUT DES PARCS NATIONAUX DU CONGO BELGE

-----  
C O M M I S S I O N  
=====

LXIIème séance

Samedi 21 mai 1960, à 10 heures 30, 1 rue Defacqz, Bruxelles

PROCES-VERBAL  
=====

ORDRE DU JOUR

1. Approbation du Procès-Verbal de la dernière séance.
2. Approbation de la Situation financière et du Compte de Recettes et Débours arrêtés au 31 décembre 1959.
3. Approbation du Rapport annuel pour l'exercice 1959.
4. Activité de l'Institut depuis la dernière séance.
5. Statut futur de l'Institut.
6. Divers.

PRESENTS

MM. V.VAN STRAELEN  
M.VAN DEN ABEELE

Président  
Délégué du Ministre du Congo  
Belge et du Ruanda-Urundi

A.BECQUET  
R.BOUILLENNE  
J.J.BOUCKAERT  
P.BRIEN  
P.DINGENS  
A.DUBOIS  
H.KOCH  
M.MAQUET  
G.MANGENOT  
P.MARTENS  
R.MAYNE  
Th.MONOD  
G.MORTELMANS  
R.P. G.MOSMANS  
E.VAN CAMPENHOUT  
Ch.VANDER ELST  
The Marquess of WILLINGDON  
W.ROBYNS

Membres  
Secrétaire de la Commission

Assistent à la séance

MM. P.STANER  
H.DE SAEGER  
G.NUYTEN

Inspecteur Royal  
Secrétaire du Comité de Direction  
Chef du secrétariat administra-  
tif

EXCUSES OU ABSENTS

M<sup>me</sup>. Horace M. ALBRIGHT  
le Comte A. de BEAUFFORT  
C. CAMBOURNAC  
R. L. E. DRESCHFIELD  
M. DUBUISSON  
le Baron van HARINKMA thoe SLOOTEN  
J.-P. HARROY  
F. JURION  
Fairfield OSBORN  
E. STOFFELS  
P. TERACHE  
J.-L. TROCHAIN

Membres

-----

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur V. VAN STRAËLEN.

-----

En ouvrant la séance le Président salue les membres étrangers qui assistent à l'Assemblée Générale de la Commission.

1. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA DERNIERE ASSEMBLEE GENERALE.

Le Procès-Verbal de la LXI<sup>ème</sup> Assemblée Générale, tenue le 19 décembre 1959, est approuvé.

2. RAPPORT DU COMITE FINANCIER. APPROBATION DE LA SITUATION FINANCIERE ET DU COMPTE DES RECETTES ET DEBOURS ARRETES AU 31 DECEMBRE 1959.

RESOLUTION N° 150.- Le rapport du Comité Financier conclut à l'exactitude des comptes de l'Institut. La Situation financière et le Compte des Recettes et Débours arrêtés au 31 décembre 1959, sont approuvés tels qu'ils figuraient en annexe à l'Ordre du Jour.

3. APPROBATION DU RAPPORT ANNUEL POUR L'EXERCICE 1959.

Le Président développe certains points du Rapport annuel pour l'exercice 1959.

RESOLUTION N° 151.- Ce rapport est ensuite approuvé tel qu'il figurait en annexe à l'Ordre du Jour et sera transmis, sous cette forme, à M. le Ministre du Congo Belge et du Ruanda-Urundi.

4. ACTIVITE DE L'INSTITUT DEPUIS LA DERNIERE SEANCE.

PERSONNEL DE L'INSTITUT

a) Personnel administratif

M. H.DE SAEGER, Secrétaire du Comité de Direction, a assuré la gestion des services administratifs pendant la période sous revue.

La Croix d'Officier de l'Ordre de la Couronne a été décernée à M. H.DE SAEGER et celle de Chevalier de l'Ordre de Léopold à M. G.NUYTEN, respectivement Secrétaire du Comité de Direction et Chef du Secrétariat Administratif.

b) Personnel d'Afrique

M. P.MARLIER, Conservateur du Parc National de l'Upemba, a rejoint la Station de Lusinga, au Parc National de l'Upemba, le 20 février 1960, à l'expiration de son congé régulier.

M. A.BOURY, Conservateur-adjoint à la Station de Kayo, au Parc National de l'Upemba, est rentré en congé le 15 avril 1960, après avoir accompli une prolongation de terme de trois mois.

M. D.PHILIPPET, Assistant au Parc National de la Kagera, a repris ses fonctions après avoir passé son congé en Belgique du 4 février au 3 mai 1960. A sa demande il a été autorisé à abrégé cette période, M. le Conservateur J.HAEZAERT se trouvant seul au Parc National de la Kagera.

M. P.BOUCKAERT, Assistant à la Station de Rumangabo, se trouve en congé depuis le 6 avril 1960.

A ce jour la situation du personnel se présente comme suit:

M. M.MICHA, Conservateur en Chef

PARC NATIONAL ALBERT - Station de Rumangabo

MM. M.MICHA, Conservateur du Parc National Albert  
G.ROUSSEAU, Conservateur-adjoint  
P.BOUCKAERT, Assistant (en congé)

- Station de la Rwindi

MM. le Comte Cl.CORNET d'ELZIUS, Conservateur  
P.BAERT, Délégué aux Visites

- Station de Mutsora

M. O.KINT, Conservateur-adjoint

- Station de Rutshuru

M. J.VERSCHUREN, Chargé de mission scientifique  
permanent

PARC NATIONAL DE LA KAGERA

MM. J.HAEZAERT, Conservateur  
D.PHILIPPET, Assistant

PARC NATIONAL DE LA GARAMBA

MM. A.ORY, Conservateur-adjoint, Conservateur a.i.  
du Parc National de la Garamba  
F.MIESSE, Assistant

PARC NATIONAL DE L'UPEMBA - Station de Lusinga

MM. P.MARLIER, Conservateur du Parc National de  
l'Upemba  
J.de WILDE, Conservateur

- Station de Kayo

MM. A.BOURY, Conservateur-adjoint (en congé)  
C.FRANCART, Assistant de 1ère classe

### c) Missions scientifiques

Au mois de janvier M. J.VERSCHUREN, Chargé de mission permanent, a exploré les volcans Nyamuragira et Nyiragongo. L'étude de la faune des mammifères dans le cratère du Nyamuragira, à environ 3.000 m d'altitude, a retenu son attention. Il a pu y noter, directement ou indirectement, la présence de l'Eléphant, du Tragelaphe, du Daman, du Léopard et de la Genette. Les fumerolles ne sont nullement évitées par ces mammifères. Ce sont surtout les éléments écologiques, en rapport avec les petits rongeurs qui ont été le sujet de ses recherches.

Durant le mois de février il s'est consacré à l'exploration du Parc National de la Kagera où il a fait des observations sur la densité numérique de la faune. Les petits mammifères ont été étudiés intensivement. Dans l'ensemble, les petits Rongeurs sont essentiellement différents de ceux du Kivu et présentent un caractère Est-Africain très marqué. Une série d'espèces non récoltées antérieurement a enrichi les collections.

En parcourant la forêt primaire de la Moyenne Semliki au cours du mois de mars, M. VERSCHUREN a pu, à nouveau, vérifier la relative pauvreté de la faune des grands mammifères. Ceux-ci ont une prédilection évidente pour la végétation secondaire et la savane. Le même fait se constate pour les petites espèces également.

En collaboration avec M. X.MISONNE, Professeur à l'Université Lovanium, M. VERSCHUREN a abordé une étude approfondie des rongeurs du Parc National de la Kagera durant le mois d'avril.

M. le Docteur A.KORTLANDT s'est rendu au Parc National Albert en vue de compléter ses observations sur le comportement des singes, la partie expérimentale de son programme ayant été réalisée en dehors des Parcs Nationaux.

M. G.SCHALLER a poursuivi l'étude de la biologie des gorilles de montagne. Installé depuis plusieurs mois au gîte de Kabara, dans le secteur du Mikeno, il a pu faire des observations sur six bandes de gorilles. Ses derniers rapports font état des relations étroites entre la mère et son jeune qui s'étendent sur plus de trois ans. Il estime que le nombre de gorilles dans le Parc National Albert s'élève probablement à environ 350 individus, la plus forte concentration se trouvant dans la région située entre le Mikeno, le Visoke et le Karisimbi.

M. G.SCHALLER a remis un rapport alarmant sur la menace dont est l'objet le sanctuaire des gorilles du Parc National Albert, à la suite de la pénétration des troupeaux de bétail venant du Ruanda. Devant une situation toujours plus grave, à laquelle les autorités n'ont pu trouver une solution satisfaisante, l'opinion internationale a été alertée.

M. H.HEDIGER, Directeur du Jardin Zoologique de Zürich, accompagné de son assistant, M. BLANCPAIN, s'est rendu dans les Parcs Nationaux Albert, de la Kagera et de la Garamba, pour y procéder à des observations comparatives sur la psychologie animale en relation avec les études qu'il y a faites en 1948.

## ACTIVITE GENERALE

### Statut futur de l'Institut

Interrogé sur le sort futur de l'Institut, le Ministre du Congo Belge et du Ruanda-Urundi a signalé que ses services étudient la question et que le Gouverneur Général a été invité à saisir le Collège exécutif des divers aspects de ce problème. On déplore qu'à un mois de la passation des pouvoirs de la Belgique à un Etat congolais indépendant, le statut futur de l'Institut n'ait pas encore été fixé et que, malgré de nombreuses démarches, aucune directive n'ait été donnée sur l'orientation de ses activités.

Le Ministre a suggéré que l'Institut mène une propagande dans les milieux politiques congolais. Des instructions dans ce sens avaient déjà été données au personnel d'Afrique.

M. M.MICHA a établi un memorandum, à la demande du Ministre des Affaires Economiques et des Finances du Congo Belge et du Ruanda-Urundi, dans lequel il expose des considérations sur les aspects de

la situation des Parcs Nationaux du Congo Belge en relation avec la prochaine prise de pouvoir des autorités congolaises.

Pour répondre aux nécessités du moment, et en exécution des dispositions de l'article 20 du Décret constitutif de l'Institut, des Comités locaux seront constitués dont les membres seront désignés parmi les autorités congolaises.

#### EFFORT D'AUSTERITE BUDGETAIRE

Le Ministre du Congo Belge et du Ruanda-Urundi a fait savoir qu'il était indispensable que les organismes dépendant des pouvoirs publics du Congo Belge s'alignent sur la politique d'économie mise en oeuvre par l'Administration.

Le Ministre a été informé que des mesures avaient déjà été prises dans ce sens; en outre, toutes les dépenses qui ne sont pas strictement indispensables ont été suspendues et les travaux de construction arrêtés.

#### VOYAGE D'INSPECTION

M. Ch.VANDER ELST, Membre du Comité de Direction, a visité les Parcs Nationaux du Congo Belge entre le 12 février et le 11 avril 1960. Il a consigné dans un rapport les considérations que lui suggère son voyage d'inspection.

#### Parc National Albert

##### Station de Rumangabo

Les litiges relatifs aux limites du Parc National Albert, en région de Rugari-Kakomero-Rutshuru, seront réglés sur le terrain à l'occasion de l'abornement qui doit y être effectué. En ce qui concerne la limite, désignée à l'alinéa 16 de l'annexe au Décret du 12 novembre 1935 comme étant constituée par une droite joignant le confluent des rivières Rutshuru et Rugera, énoncé qui est apparemment erroné par suite d'une cartographie incorrecte, la solution d'adopter comme nouveau point-limite le confluent des rivières Ishulo et Rutshuru a été approuvé.

L'abreuvoir du bétail de Kibumba (Congo) ne fonctionnant plus, les éleveurs de la région ont été autorisés de venir abreuver leur bétail à la mare de Kikeri, en bordure des limites du Parc National. Cette mare fait d'ailleurs l'objet d'une tolérance par laquelle les natifs de l'endroit sont autorisés à y puiser de l'eau en saison sèche.

Au cours d'une inspection entre le lac Kivu et le volcan Rumoka il a été constaté que la partie située à l'Ouest de la piste menant à Fuko paraît exempte d'infractions. Par contre, la zone s'étendant autour de l'enclave de Nzuro porte de nombreuses traces de coupes de bois pratiquées par les habitants de l'enclave, qui considèrent cette

zone comme leur étant rétrocédée.

Malgré les engagements pris par l'Administration du Ruanda-Urundi, plus aucun travail de débroussaillage n'a été entrepris aux nouvelles limites depuis janvier 1959. Toute l'aire rétrocédée au Tamira est devenue le terrain de chasse de prédilection des Batwa qui y braconnent, avec leurs chiens, d'une manière systématique.

Lors d'une inspection de la zone Kibumba-Tamira, entre 2.500 et 2.650 m d'altitude, 96 habitants de Kibumba (hommes, femmes et enfants) furent surpris se livrant à la coupe de bambous en terrain rétrocédé. Des dizaines d'habitants de cette région parcourent régulièrement de grandes distances, porteurs de lourdes charges, récoltées à 700 m plus haut que leur village. La plantation de bambous aux abords des villages, pour les besoins coutumiers, aurait été une mesure de bon sens propre à éviter la dégradation des peuplements protégés. On ne s'en est pas préoccupé.

Une nouvelle menace pèse sur le Parc National Albert dans la partie du Djomba, contiguë à l'Uganda, où résident depuis de nombreuses années 250 familles Watutsi possédant environ 2.200 têtes de bétail. Les autochtones, sujets du Mwami NDEZE, excédés par les dégâts aux cultures résultant de la vaine pâture des Watutsi, réclament leur départ. Mais l'Administration envisage d'amputer le Parc National Albert, pour y installer ces Watutsi sur des terres, cependant du Bwisha, alors qu'à quelques kilomètres à l'Ouest existent de vastes régions pratiquement non peuplées.

Au mois d'octobre 1959 une réunion confidentielle s'est tenue entre les autorités territoriales du Kivu en vue d'examiner la situation du Parc National Albert et d'en discuter les possibilités de démembrement tout au moins partiel. Le Service provincial des Titres fonciers aurait été chargé de procéder à des enquêtes.

Le motif invoqué est la situation démographique dont le développement ne pouvait être prévu lors de la création du Parc National. Il semble qu'au cours de cette réunion, les interlocuteurs ne se soient pas préoccupés du caractère absolument temporaire de toute solution prise au détriment du Parc National Albert pour satisfaire les besoins en terres agricoles des populations en progression. Si cette solution de facilité était adoptée, nul doute que peu d'années s'écouleraient avant que le problème ne se pose à nouveau avec la même acuité car les ressources en terres fertiles du Parc National sont relativement réduites. La solution réelle réside dans une expansion centrifuge des populations vers l'Ouest, mais l'Administration y reste fermée; il est évident que pour elle le sacrifice de biocénoses protégées depuis trente ans importe peu du moment qu'il apaise ses préoccupations du moment.

#### Station de la Rwindi

L'Institut a été informé qu'étant donné les propositions des autorités locales et du Gouvernement Général, le plafond de pêche,

accordé à la Coopérative des Pêcheries indigènes du lac Edouard, est porté à 7.500 tonnes, à partir de l'année 1960.

Simultanément le Ministre du Congo Belge et du Ruanda-Urundi et le Gouverneur de la Province du Kivu, ont proposé d'établir un aéroport dans l'enclave de la Coopérative des Pêcheries indigènes du lac Edouard, à Vitshumbi, avec une extension de cette enclave. En contrepartie, les plaines de secours de Vieux-Beni, d'Ishango et de Katanda seraient abandonnées. Ces autorités ont été informées de la désapprobation de l'Institut à un tel projet, non sans dangers du point de vue technique.

Parmi les infractions relevées signalons que les pêcheurs ugandais ont recommencé à pêcher dans les eaux congolaises. Un avertissement leur a été donné par l'intermédiaire des services de la Douane. A la fin du mois d'avril, une centaine d'autochtones ont envahi le Parc National Albert dans la région de Kamande pour pêcher dans le lac Edouard. Ces Congolais ne paraissaient pas animés de mauvaises intentions mais avaient été influencés par les menées d'un parti politique. On leur avait fait croire qu'ils pouvaient se livrer impunément à la pêche, le Parc National ayant été supprimé. La majorité de ces autochtones se retirèrent aux premières injonctions, mais un petit nombre d'entre eux se montra réfractaire et l'intervention de la Force Publique fut nécessaire pour mettre fin à cette incursion intempestive.

Un nouveau recensement de la faune a été effectué dans la région située au-delà de la Rutshuru. Les chiffres sont du même ordre de grandeur que les précédents. On observe une nette augmentation des topis dans le secteur de Kamuhorora, due à des concentrations sur les zones brûlées expérimentalement.

Environ 600 herbiers ont été expédiés à l'Institut National pour l'Etude Agronomique du Congo Belge, à Yangambi, pour détermination.

M. P. BAERT, Délégué aux Visites, a été chargé de la surveillance des travaux de construction depuis le départ de M. A. BERTOLUTTI, conducteur de travaux.

La maison du Délégué aux Visites a été mise en service au mois de janvier. Le camp des gardes de Kisaka a été reconstruit et est terminé, la reconstruction de celui de Lunyasenge est en cours.

#### Station de Mutsora

Il résulte de différentes enquêtes menées par le Conservateur-adjoint que la région la plus menacée, faisant l'objet des revendications territoriales des leaders politiques, est située en bordure du Maseki, au Nord-Est du Tshiaberimu, près de la plaine de Kiavinyonge-Museya.

Les recensements de grands mammifères ont été poursuivis dans la savane de la Semliki. Ces comptages ont été étendus vers le Nord, couvrant ainsi toute la savane. Un recensement des oiseaux aquatiques a

a également été effectué au déversoir du lac, à Ishango.

La situation incertaine au Congo a entraîné une diminution du tourisme. Les résultats s'en font sentir à Ishango, comme ailleurs.

#### Parc National de la Kagera

Devant l'intensification du braconnage au Parc National de la Kagera et les déprédations causées par les braconniers aux camps des gardes, dont six ont été pillés et incendiés au cours du mois de décembre 1959, un peloton de gendarmerie a été détaché pour assister le Conservateur dans les opérations de répression. Des remerciements ont été adressés au Résident spécial du Ruanda.

Les infractions et les actes de vandalisme étant en majorité imputables à des Banyambo venant du Tanganyika Territory, le Ministre du Congo Belge et du Ruanda-Urundi a été sollicité d'intervenir auprès des autorités britanniques par la voie de l'attaché diplomatique à Léopoldville.

Dans le courant du mois de février, 4 gendarmes congolais se déplaçant en véhicule tous terrains, ont une seconde fois été mis à la disposition du Conservateur pour l'accompagner dans ses tournées d'inspection. Toute la région lacustre du Parc National de la Kagera a été parcourue depuis le lac Mihindi jusqu'à Ihema, soit sur une distance de plus de 80 Kms. La présence de ces militaires a remonté le moral des gardes, tout en affirmant l'autorité du Conservateur. Cette intervention fut donc très salubre.

Des opinions ont été émises tendant à envisager, dès maintenant, de faire des rétrocessions territoriales en faveur des Banyambo. Le Comité de Direction ne s'est pas rallié à cette manière de voir. Seule une solution d'ensemble peut être prise en considération, au moment où le gouvernement aura fait connaître ses intentions.

La qualité des gardes du Parc National de la Kagera laissant à désirer il a été envisagé de recruter des gardes étrangers à la région. Toutefois, selon l'avis du Conservateur pareille mesure serait inopportune en raison de la situation politique et risque de faire surgir des conflits graves.

Le problème du ravitaillement des gardes a été résolu par un accord réalisé avec le gérant du guest-house de Gabiro. Le supplément du coût actuel de la ration est compensé par l'économie faite dans le domaine des transports, ainsi que dans l'utilisation rationnelle du personnel européen de la Station.

#### Parc National de la Garamba

Le principe de l'ouverture du Parc National de la Garamba au tourisme a été admis, suivant le voeu émis par le Ministre du Congo

Belge et du Ruanda-Urundi. Des suggestions en ce qui concerne les modalités d'application ont été demandées à M. le Conservateur en Chef. L'ouverture d'un circuit touristique, au départ de Nagero et aboutissant à Faradje, a été reportée à l'année prochaine. En raison du manque de visibilité, la période de circulation sur cette piste a été fixée du 1er février au 31 mai de chaque année.

Aucune demande de rétrocession de terres n'a été introduite par les populations autochtones limitrophes.

La réserve créée par le Soudan en bordure du Parc National de la Garamba est effectivement gardée et les résultats de cette protection paraissent efficaces.

Un sérieux effort de redressement a été entrepris dans le domaine de la surveillance.

Par suite des restrictions budgétaires, quelques travailleurs ont dû être licenciés, dont certains en service depuis la création de la Station.

### Parc National de l'Upemba

#### Station de Lusinga

M. le Conservateur en Chef a fait part de la gravité de la situation entraînée par la réinstallation de populations dans le Parc National de l'Upemba et de son intervention auprès du Vice-Gouverneur Général, Gouverneur du Katanga. Ce dernier lui a signifié que dans les circonstances actuelles l'évacuation des populations, illicitement réinstallées dans le Parc National, était impossible.

Il convient de noter que toutes les réinstallations signalées, comme toutes les pratiques menées dans le Parc National de l'Upemba, n'ont rencontré aucune opposition de la part de l'Administration territoriale.

Au cours du mois d'avril des différends ont surgi tendant à une répartition des terres entre partis politiques. Des assaillants armés ont chassé les gardes de leur poste situé dans le Parc National. M. J. de WILDE, Conservateur à la Station de Lusinga, ayant fait des remarques sur la dégradation des têtes de source au Parc National de l'Upemba, consécutives selon lui à des feux courants, une tentative de protection d'une tête de source, choisie à cet effet, est en cours de réalisation au moyen de feux préventifs circonscrits et contrôlés.

Conformément au programme plaçant la période d'instruction des gardes durant les mois de saison des pluies, un premier contingent de 27 gardes a suivi l'instruction sous la direction du Chef de la Station.

## Station de Kayo

Deux parcelles faisant partie de la concession de M. J.LEBRUN ont été reprises, dont une par rachat, en vue de l'installation de la Station du Secteur Sud du Parc National de l'Upemba. La construction et l'aménagement de la Station est en cours d'exécution, suivant les plans soumis par le Conservateur-adjoint, et sous réserve de quelques modifications de détail.

L'expérience a prouvé la nécessité et l'utilité de grandes randonnées de surveillance jusqu'au coeur de la réserve naturelle, le braconnage n'étant pas seulement pratiqué en limite mais s'étendant jusqu'au centre de la réserve.

Le Comité de Direction a marqué son accord à l'établissement d'un circuit touristique dans le secteur Sud.

Un mirador a été construit à la mare Mutoma Ntambo, à 50 Km de Lubudi et à 33 Km de la Station de Kayo. Cet édifice, parfaitement dissimulé, permet de faire des observations sur la faune de la région. Des ponts sur la Gulungu, Lungeya et Kulumaziba ont été construits pour faciliter la circulation de surveillance et le contrôle des postes de gardes.

## Etude des collections scientifiques

L'activité du personnel de la section entomologique de l'Institut a été consacrée à la préparation et au triage par famille des récoltes de la Mission d'exploration des secteurs Nord du Parc National Albert, à l'étiquetage définitif des Lamiinae et des Dytiscidae du Parc National de la Garamba, à la préparation et à l'emballage des envois destinés à des spécialistes et à la réception des envois de M. J.VERSCHUREN, Chargé de mission permanent.

M. G.FAGEL, Entomologiste, a continué l'étude des Pinophilini du Parc National de la Garamba, en dehors de ses travaux d'organisation et de surveillance de la section.

M. J.VERBEKE, Assistant-Chef de Travaux, a achevé la description des espèces nouvelles des Tachinidae du Parc National de la Garamba et a rédigé l'introduction du manuscrit s'y rapportant.

M. P.VANSCHUYTBROECK, Entomologiste-adjoint, a établi un manuscrit sur les Toxopodinae du Parc National de la Garamba et prépare un second travail sur les Toxopodinae, Nematopodinae et Meroptera du Parc National de l'Upemba.

M. H.SYNAVE, Entomologiste-adjoint, poursuit l'étude des Lophodidae du Parc National de la Garamba.

En ce qui concerne la botanique, M. R.TOURNAY, Botaniste de l'Institut, a poursuivi l'étude des Euphorbiacées des récoltes de la mission d'exploration du Parc National de la Garamba.

### Publications

Les publications suivantes sont sorties de presse depuis la dernière séance :

#### Exploration du Parc National Albert

##### IV. Mission J.LEBRUN (1937-1938)

Fasc.2.- J.LEBRUN (Bruxelles) Etudes sur la Flore et la Végétation des champs de lave au Nord du lac Kivu.

##### IX. Mission F.BOURLIERE-J.VERSCHUREN

Fasc.1.- F.BOURLIERE (Paris) et J.VERSCHUREN (Rutshuru) Introduction à l'Ecologie des Ongulés du Parc National Albert

### Iconographie

Des envois réguliers de photographies en noir et blanc sont effectués par M. J.VERSCHUREN, Chargé de mission permanent.

M. J.de HEINZELIN, Chargé de mission, a remis 107 photographies en noir et blanc et 4 films en couleurs sur la mission qu'il accomplit en 1959.

Une série de clichés typographiques ont été remis en don par la revue "Belgique d'Outremer". Ces clichés, réalisés au départ de documents photographiques appartenant à l'Institut, ont servi à l'illustration d'articles consacrés aux Parcs Nationaux du Congo Belge.

Deux films 16 mm en couleurs sur l'éruption du Kitsimbanyi en 1958 ont été remis par M. A.MEYER, Chargé de mission de l'Institut.

### Propagande

En raison des circonstances, la propagande a été l'objet d'un effort tout particulier. Il importe, en effet, d'initier les Congolais aux buts poursuivis par l'Institut et de faire ressortir l'intérêt économique des Parcs Nationaux qui constitue l'aspect le plus susceptible de retenir l'attention des futurs détenteurs du pouvoir au Congo.

Deux notables du Kivu, Gervais BAHIZI et Jean-Marie KITITWA, qui se trouvaient à Bruxelles pour assister aux travaux de la "Table

ronde" ont été invités afin de les documenter sur les activités de l'Institut.

Des contacts ont été pris avec M. R. BAVASSA, attaché de presse au Ministère du Congo Belge et du Ruanda-Urundi. Le texte de quatre causeries radiophoniques sur les buts et les réalisations de l'Institut a été rédigé. Deux de ces causeries ont déjà été enregistrées et ont été envoyées aux services de radiodiffusion de Léopoldville qui sont chargés d'en faire la traduction dans les différentes langues congolaises à l'intention des émetteurs provinciaux.

Les Conservateurs ont reçu des instructions de porter le principal de leur activité sur une propagande dans les milieux autochtones en faveur des Parcs Nationaux du Congo Belge. Des conférences ont été données dans les milieux coutumiers par M. M. MICHA, Conservateur en Chef, M. O. KINT, Conservateur-adjoint à la Station de Mut-sora, et M. J. VERSCHUREN, Chargé de mission permanent. Ces conférences sont bien accueillies et les résultats enregistrés sont encourageants.

Une campagne est menée dans les milieux scientifiques internationaux afin d'attirer l'attention sur la menace dont est l'objet le sanctuaire des gorilles de montagne du Parc National Albert. De nombreux journaux et revues belges et étrangers ont répondu à l'appel. Cette campagne a également pour but de souligner l'intérêt international des Parcs Nationaux.

La notice de vulgarisation "Protégez les Parcs Nationaux" a été publiée en trois langues et sa diffusion a été assurée dans les milieux intéressés. Cette note a été traduite en Kiswahili et les Stations d'Afrique ont été pourvues des exemplaires nécessaires pour être distribués dans les milieux autochtones. Deux notes consacrées à la Protection de la Nature ont été imprimées sous forme de plaquette et servent de matériel de propagande pour la défense de l'oeuvre de l'Institut. Elles s'intitulent "Protection de la Nature et évolution humaine", par P. L. DEKEYSER, de l'Institut d'Afrique noire à Dakar, et "L'Avenir de la Protection de la Nature dans les Etats de la Communauté", par R. MALBRANT, Membre du Conseil Economique de la République Française.

Considérant la nécessité d'intensifier la propagande en faveur des Parcs Nationaux par des articles de presse, l'Institut s'est attaché la collaboration de M. A. MANKOWSKI, journaliste. Sous sa signature une série d'articles ont paru dans l'"Essor du Congo" et dans le "Pourquoi Pas-Congo".

Une brochure de propagande est actuellement en préparation, dans laquelle seront reprises les considérations générales figurant au rapport annuel pour l'exercice 1959. Cette publication sera illus-

trée au moyen de documents iconographiques de l'Institut et, en vue de l'étoffer, certaines observations originales réalisées dans les Parcs Nationaux y seront incorporées.

LA REVUE FRANCAISE éditera prochainement un numéro spécial sur les réalisations de la Belgique au Congo. L'Institut participe aux frais de cette publication, qui comprendra un chapitre consacré aux Parcs Nationaux du Congo Belge.

Dans le cadre d'un programme d'amélioration de l'enseignement des Sciences aux Etats-Unis et sous les auspices de la National Science Foundation, M. R. BOUILLENNE, Directeur de l'Institut et du Jardin Botaniques de l'Université de Liège et Membre de la Commission de l'Institut, a donné un cycle de conférences dans 18 institutions universitaires américaines. Parmi les sujets traités figurait "In the Wild of the Belgian Congo Albert National Park" qui a suscité un très grand intérêt.

M. R. F. INGER, Conservateur au Chicago Natural History Museum, a donné une conférence illustrée sur la mission d'étude des Batraciens qu'il a accomplie au Parc National de la Garamba.

M. F. FOULON, Conservateur du Parc National de Furfooz, a donné une conférence sous les auspices de l'Association "Ardenne et Gaume", au cours de laquelle il a évoqué les réalisations de l'Institut des Parcs Nationaux du Congo Belge.

Les conférences suivantes furent données par M. le Docteur J. LARUELLE, Chargé de mission de l'Institut :

- le 12 janvier 1960 : "A travers les Parcs Nationaux du Congo Belge", devant la section d'Alost de l'extension de l'Université de Gand "Hoger Onderwijs voor het Volk".
- le 23 janvier 1960 : "Géologie et Pédologie au Parc National de la Kagera", devant la "Geologisch Genootschap" à Anvers.
- le 3 février 1960 : "Les Parcs Nationaux du Congo Belge", à l'Université de Gand.
- le 4 février 1960 : "Les grandes caténas au Parc National de la Kagera (note préliminaire), devant la "Société Belge de Pédologie" à Bruxelles.

### Représentation

M. V. VAN STRAELEN, Président, a été chargé officiellement par le

Ministre du Congo Belge et du Ruanda-Urundi de représenter le Congo Belge à l'Assemblée Générale de l'Union Internationale pour la Conservation de la Nature et de ses Ressources, qui se tiendra à Varsovie et à Cracovie au mois de juin 1960. M. W.ROBYNS représentera également l'Institut.

Au programme du Vème Congrès Forestier Mondial, organisé à Seattle par le Department of State des Etats-Unis d'Amérique, du 29 août au 10 septembre 1960, figure le sujet : "Les Parcs nationaux et réserves d'Afrique : leur importance et les problèmes de l'avenir". M. W.ROBYNS, Directeur du Jardin Botanique de l'Etat, est désigné pour représenter l'Institut à ce Congrès en qualité de 1er délégué. M. C.DONIS, Professeur à l'Institut agronomique de l'Etat à Gembloux, délégué de l'Institut National pour l'Etude Agronomique du Congo Belge, en qualité de 2ème délégué.

M. E.LELOUP, Chef de la Section Scientifique, a été délégué pour représenter l'Institut au IIème Congrès des Instituts d'Etudes africaines, qui s'est tenu à Paris, du 6 au 9 janvier 1960.

#### 5. STATUT FUTUR DE L'INSTITUT.

Le Président fait part qu'aucune directive n'a été communiquée, jusqu'à présent, au sujet du statut futur de l'Institut dont la position dans le cadre du futur Etat indépendant du Congo ne paraît pas encore avoir été déterminée.

M. M.Van den ABEELE, Administrateur Général, Délégué du Ministre du Congo Belge et du Ruanda-Urundi, fait part de son espoir de voir le futur Gouvernement de l'Etat congolais ne pas méconnaître les services éminents que l'Institut des Parcs Nationaux du Congo Belge a rendu à la cause de la protection de la Nature et aux populations congolaises en conservant, aussi intacts que possible, les territoires confiés à sa gestion. Il ne doute pas que certaines difficultés seront rencontrées, mais il est convaincu que l'amour-propre du nouvel Etat sera sensible à la possession de ces Parcs Nationaux qui jouissent d'une réputation considérable dans le monde.

En usant d'une très grande puissance de conviction, M. Van den ABEELE estime qu'il y a de sérieux espoirs de réussite. A propos de la protection des gorilles, il a eu l'occasion d'exposer à certains congolais les raisons des mesures de protection et a rencontré une très grande compréhension de leur part dès qu'ils eurent saisi l'intérêt direct de celles-ci.

M. Van den ABEELE considère que tout doit être fait pour convaincre les futurs gouvernants de l'intérêt des Parcs Nationaux et ajoute que dans cette action la collaboration étrangère sera précieuse car elle sera certainement d'un plus grand poids que nos

propres efforts.

Le Président évoque les projets d'internationalisation des Parcs Nationaux dans le monde et cite les accords internationaux qu'il a déjà été possible de réaliser, notamment en ce qui concerne la chasse à la baleine, les pêches maritimes et la protection des oiseaux.

#### DECLARATION DE M. Ch.VANDER ELST.

Le 15 janvier 1955 se tint la première réunion du Comité de Direction actuel et je me souviens encore, comme d'hier, des paroles que nous adressa la Président. Après nous avoir souhaité la bienvenue, il nous décrivit en termes assez sombres l'avenir qui était réservé aux Réserves intégrales, NOS PARCS, du Congo Belge. Il insista sur le fait que les Autorités, loin de nous ménager l'entier appui sur lequel nous pouvions compter, nous rendraient souvent la tâche difficile. Pour ma part, je l'avoue, je trouvai ces paroles teintées d'un pessimisme exagéré et je me souvenais du propos si souvent tenu: "intransigeance des Parcs Nationaux".

Aujourd'hui que les circonstances me suggèrent de voir en quelle mesure les propos pessimistes du Président étaient justifiés.

Au Parc National de la Garamba, rien de particulier ne vint troubler la gestion de ce Parc et le cas étant tout-à-fait exceptionnel mérite d'être noté.

Au Parc National Albert, par contre, les choses se présentent bien différemment et je me contente de citer quelques difficultés que nous dûmes affronter :

Route des Watalinga

Route du Mushari

Route de Ruhengeri à Rutshuru (non réalisée)

Rétrocession de 7.000 hectares en Territoire de Ruhengeri, ce qui devait mettre fin aux divagations du bétail en ce secteur des volcans; nous ne savons que trop bien que ce fut un vain sacrifice.

Abandon du lac Edouard

Suppression du crédit de 25.000.000,- frs pour la réalisation de la Rwindi

Camps de cantonniers maintenus à l'intérieur du Parc

Elargissement de l'escarpement de Kabasha

Projet de mise en valeur de la plaine de la Rutshuru

Paysannats chez les Bashu et chez les Wasongora

Activités destructrices de la Mission Immigration des Banyaruanda (M.I.B.).

Au Parc National de la Kagera on eut la satisfaction d'enregistrer

le départ des Banyambo mais, par contre, la refonte totale des limites du Parc et du Territoire-Annexe, conformément aux études préliminaires faites par M. le Vice-Gouverneur Général, l'Administrateur de Territoire de Kibungu et le Conservateur du Parc, n'eut jamais de suite.

Dans le cadre de la lutte contre la mouche tsé-tsé, il a été envisagé de supprimer tous les épineux de plus de 5 m. qui se trouvent en Territoire-Annexe, mais jusqu'à présent, et heureusement, rien n'a été fait dans ce sens.

Au Parc National de l'Upemba les choses ne pouvaient être plus graves qu'elles ne le furent puisqu'il fut question de le supprimer purement et simplement. On n'alla pas aussi loin que cela et une nouvelle Commission composée de M. Jean de LIMBOURG, Substitut du Procureur du Roi à Elisabethville, de l'Officier de Chasse M. GEORIS, du Conservateur du Parc National de l'Upemba et des divers Administrateurs des Territoires intéressés, refit des enquêtes et déposa un rapport qui devait donner au Parc son aspect définitif. L'Institut s'inclina devant les dépositions formulées par cette Commission, s'imaginant ainsi sauver ce qui pouvait et devait l'être. Sacrifice inutile car les Autorités ne prirent aucune disposition pour donner à ces nouvelles limites un caractère légal.

Rendons hommage à cette Commission, et plus particulièrement à son Président qui, dans des circonstances souvent difficiles, réalisa un travail méritoire.

Aujourd'hui la situation est pire que jamais et toute la partie Nord du Parc est occupée illégalement par des populations relativement nombreuses.

L'histoire du Parc National de la Salonga est celle de la peau de chagrin.

Je pourrais encore m'étendre sur de nombreuses autres difficultés qui furent rencontrées: pénétrations illicites sous le couvert de pacage, de chasse et de pêche et qui ne furent pas sanctionnées par des peines de police suffisantes. De temps en temps il se fit que des magistrats et des fonctionnaires nous apportèrent une aide précieuse, mais les exemples en sont trop rares. Certains concepts juridiques nous furent particulièrement préjudiciables et rien n'a été fait pour les modifier.

Enfin, nos gardes possèdent un statut juridique, mais nous ne l'avons obtenu qu'en abandonnant une partie de nos droits. Nos gardes ne sont toujours pas armés ce qui réduit d'une façon appréciable la valeur de cette force de police, dont le coût d'entretien est pourtant fort élevé.

De tout cela je crois pouvoir en témoigner car, du 15 janvier 1955 au 15 avril 1960, je me suis rendu six fois, à titre personnel, au Congo et j'y ai consacré chaque fois une partie notable de mon temps à la visite de nos Parcs.

Aujourd'hui même, à 40 jours de l'indépendance, nous ignorons encore toujours quelles dispositions ont été prises par le Gouvernement Belge pour essayer de maintenir ce qui a été réalisé jusqu'à présent et, si nous devons être interrogés par nos collaborateurs d'Afrique sur leur sort futur, nous serions bien en peine de pouvoir leur répondre. Ce sont là des conditions de travail lamentables.

Il m'a semblé indispensable de procéder à ce rapide inventaire, car j'ai la conviction intime que le Comité de Direction a fait tout ce qu'il pouvait, et même plus, pour maintenir l'oeuvre de ses prédécesseurs. Il serait injuste de lui imputer la responsabilité de ce triste bilan, cette responsabilité appartient à d'autres.

M. Van den ABEELE : On nous dit, avec certaines raisons, que les magistrats et les fonctionnaires de l'Administration ont trop facilement manifesté des tendances à faire des concessions au détriment des Parcs Nationaux. Je puis assurer que, si l'on n'avait pas fait de concessions, des Parcs Nationaux entiers n'existeraient plus. Nous avons toujours résisté avec patience, mais il fallut bien s'incliner devant des nécessités absolues. Ce n'était pas une solution que de rechercher des compromis et une intransigeance totale pouvait avoir des conséquences très graves sur des populations qu'il est difficile de convaincre.

On nous dit que le Gouvernement n'a pas pris les mesures nécessaires pour créer d'autres Parcs Nationaux: en réalité, il a été jugé préférable de laisser cette initiative aux futurs gouvernants congolais qui, sans aucun doute, s'entoureront de moins de considérations que nous pour prendre des mesures de protection et certainement se montreront beaucoup plus sévères pour les faire respecter.

M. R. BOUILLENNE s'inquiète d'un commerce d'armes trop libre, au cours de prochaines années, dont la grande faune pâtirait tragiquement car la notion du respect de l'animal est inexistant chez les Congolais. Il n'est pas certain que les autorités congolaises pourront imposer leur volonté dans ce domaine.

Reprenant la parole, M. Van den ABEELE dit sa conviction qu'après certains remous inhérents à l'installation de nouvelles structures, le Gouvernement congolais de demain sera un gouvernement fort dont on pourra attendre beaucoup si l'on arrive à le convaincre. Il faudra lui dire, parlant des Parcs Nationaux : "Voilà vos cathédrales dont le Roi Albert a voulu doter votre patrimoine culturel."

M. G. MANGENOT est rendu sceptique par l'exemple de la Côte d'Ivoire où, dit-il, le Gouvernement s'est montré convaincu de la nécessité de la protection des ressources naturelles, mais si on le trouve pleinement d'accord sur le principe, sur le plan pratique il ne fait absolument rien.

M. Th. MONOD est d'avis qu'il faut se tourner résolument vers les possibilités offertes par l'intervention des Nations-Unies pour l'internationalisation des Parcs Nationaux et réserves et qu'il convient de mettre à profit les prochaines conférences de l'Union Internationale pour la Conservation de la Nature et du Conseil Scientifique au Sud du Sahara, pour engager le problème dans cette voie. Ces opportunités sont à saisir pour attirer l'attention des gouvernants congolais sur leurs responsabilités.

M. P. STANER termine en évoquant les arguments qu'il conviendra de mettre en évidence pour convaincre les futurs dirigeants congolais de la nécessité de maintenir les Parcs Nationaux. Du moment qu'ils seront pénétrés de la valeur du patrimoine mondial que représentent les Parcs Nationaux, leur orgueil national les incitera à mettre tout en oeuvre pour en assurer la conservation.

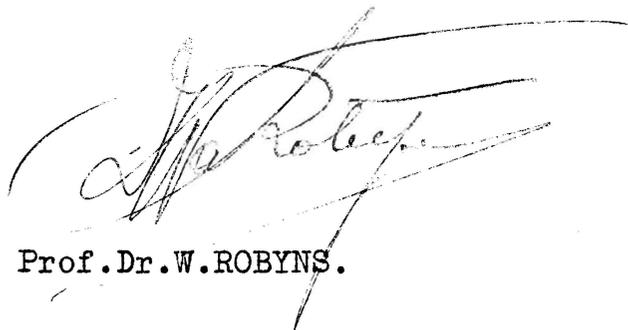
La séance est levée à 12 heures 45.

LE PRESIDENT,

LE SECRETAIRE DE LA COMMISSION,



V. VAN STRAELEN.



Prof. Dr. W. ROBYNS.